Image not found or type unknown

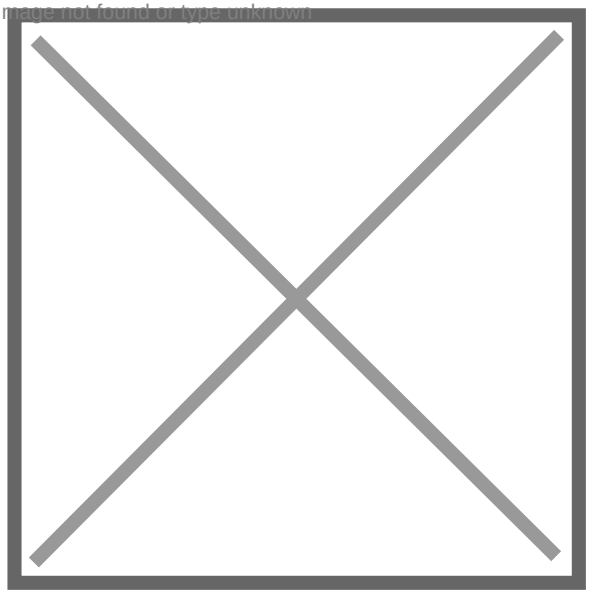

Licenciement motif réel et sérieux

Par **soso1977**, le **24/05/2010** à **20:37**

Bonjour,

Je suis rentrée de congé maternité en janvier 2010. Durant mon congé, j'ai été remplacée à mon poste par quelqu'un en alternance (2 semaines en entreprise et 1 semaine en cours). Mon poste : poste admin./gestion RH dans une Ets Informatique.

Début janvier mon supérieur me convoque dans son bureau pour faire « un point retour de congé mat.». Il m'indique que mon poste va être conservé par la personne en alternance et me donne de nouvelles missions. Je fais part de mon étonnement car ces missions sont techniques (langage informatique) et demandent des compétences et une formation spécifique que je n'ai pas. Mon responsable hiérarchique me fait comprendre que j'ai un niveau salarial qui correspond à un poste d'expert et que je dois m'adapter. A la suite de cet entretien, je reçois un courrier en AR reprenant les missions que je dois désormais effectuer.

Ma remplaçante conserve mon poste de travail ainsi que mon bureau tandis que je suis placée dans un autre bureau avec des salariés d'une autre équipe.

Avec la menace d'être licenciée, j'ai fini par accepter les nouvelles missions et ai pu constater dès lors mon incompétence et ma difficulté de compréhension sur le premier projet confié. J'ai répondu par LRAR au courrier reçu en précisant ces constats.

En entretien annuel d'éval, j'ai indiqué à mon supérieur que je ne me sentais pas à ma place et souhaitais changer de poste, de filiales par le biais d'une mobilité interne. Cette demande a déclenché un nouveau rendez-vous RH et l'on m'a indiqué que mon supérieur souhaitait se séparer de moi pour le motif de non épanouissement sur le poste, que ma mobilité interne était impossible compte tenu de mon salaire (un barême des salaires étant désormais en place dans le groupe) et je serai à priori « trop payée » pour le type de poste que je souhaite

à nouveau occuper.

La RH m’a signalé que cela sera un licenciement soit à l’amiable soit "conflictuel"(même si à priori le groupe ne va jamais aux Prud’hommes). La RH attend mon retour pour que je lui fasse une proposition bien que n'ayant pas reçu de lettre de licenciement.

1. J’imagine qu’il vaut mieux que je l’aie pour m’assurer des faits qui me sont reprochés ?
2. Pensez-vous que mon cas soit défendable ?
a. discrimination de retour de congé maternité
b. prise de conscience que je coûte cher par rapport à une apprentie (remplaçante congé maternité)
c. volonté de me faire travailler sur des domaines techniques non ma

Merci d'avance pour votre retour

Par **julius**, le **25/05/2010** à **11:40**

[citation]1. J’imagine qu’il vaut mieux que je l’aie pour m’assurer des faits qui me sont reprochés ? [/citation]
Oui , mais demandez à être accompagné si possible. (Dans le cadre d'une eventuelle rupture conventionnelle , vous pouvez vous faire accompagner par un conseiller du salarié ou par un délégué appartenant à votre entreprise)

[citation]2. Pensez-vous que mon cas soit défendable ?
a. discrimination de retour de congé maternité [/citation]
Oui , bien qu'il faut avoir l'ensemble des pièces pour définir et défendre un dossier.
N'hésitez pas à laisser des traces écrites de tout les échanges.

[citation]b. prise de conscience que je coûte cher par rapport à une apprentie (remplaçante congé maternité) [/citation]
Cela fera partie de votre defense

[citation]c. volonté de me faire travailler sur des domaines techniques non ma ????[/citation]
Aviez vous fait un courrier a votre employeur l'informant que sur sa demande vous prendriez un poste contre formation ?
C'est à votre employeur de vous donner les moyens de faire le travail qu'il attend de vous.
[s]La cle est la formation.[/s]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés